Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 82 (1955)

Heft: 4

Artikel: Que faut-il comprendre?

Autor: R.Ms.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229409

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de rustiques sculptures, d'initiales et du millésime 1771, utilisé depuis presque deux siècles par des générations de dames Borloz en leur chalet de Huémoz.

Profitons de cette dernière chronique de 1954 pour remercier tous nos donateurs, et pour souhaiter bonne et heureuse année à tous nos amis, actuels et prochains.

J. Chevalley.

A travers livres, revues et journaux...

Que faut-il comprendre !

Annonçant, dans un éditorial, le lancement d'une nouvelle rubrique consacrée au « Pays romand », la Gazette de Lausanne, supplément littéraire, écrit :

« Nous espérons ainsi pouvoir secouer un peu le poids de nos origines (c'est nous qui soulignons. — Réd.) et la fatalité de notre pays. Une légende s'est faite de la stérilité créatrice du Romand.

» Il ne tient qu'à nous de la détruire...! » Qu'est-ce à dire? que le Romand, pour devenir « créateur », se doit de renoncer à ses origines?

N'est-ce point, au contraire, parce que nous n'avons que trop secoué leur poids, pour imiter nos voisins d'outre-Jura, et mis au ban des études scolaires notre vieux langage et ses juteux provincialismes petits-fils du latin, que notre style est devenu si pauvre, si bas en couleurs, si pétri de lieux communs?

C'est pour avoir renoncé à être authentiquement nous-mêmes que nous ne sommes plus ou que, si nous sommes encore, personne ne veut y croire. R. Ms.

Résultats du concours de novembre

En principe — répétons-le — la « grille originale » fait foi!

La définition 2 du 8 vertical portait : pronom ; on pouvait hésiter entre Te et Tu. C'est Te qui avait été choisi par l'auteur de la « grille ».

Aussi avons-nous compté pour justes les envois portant Te ou signalant, à la fois, Te et Tu.

Pour « en impose », un concurrent a mis « Musc » au lieu de « Fisc ». Quelle féminine beauté a pu « lui en imposer » à ce point par la « substance très odorante » que, dans l'ordre animal, portent plus particulièrement les mâles.

Bravo pour le quatrain de Mme Matter-Estoppey. Le voici :

Pour d'autres mots-croisés, il faut un

[dictionnaire,

Un manuel-atlas, un lexique, un glossaire. Mais, pour ceux du Conteur, tous ces livres [sont vains:

Car il suffit d'avoir un peu d'esprit... devin!

Chère Mme Barraud, non, évidemment, la définition « Boîte à musique » ne pouvait pas faire are dans le mots-croisés d'octobre, mais T.S.F. (2 du 12 vertical). En revanche, « sommes pour les Anglais » pouvait très bien faire are. You are, nous sommes! (1 horizontal).

A tous, chers concurrents, Bonne et Heureuse Année et que l'« esprit... devin » dont parle Mme Matter vous soit échu en partage pour résoudre nos prochaines « grilles ».

Voici, après tirage au sort, les noms des gagnants :

M. H. Coinchon, Avenches.

Mme Aeschlimann, Berne.

M. Pierre Kissling, La Conversion.

M. H. Jaton, Baugy sur Clarens.

M. Alfred Despland, Château-d'Oex.

Mme P. Collet, Pully.

M. P. Delacrausaz, Lausanne.

M. Albert Chessex, Lausanne.

Mme Marcel Dutoit, Yvonand.

Mme Gabrielle Oguey, Lausanne.

Mme Marie Chevalley, Lausanne.

Nemo, Moudon.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 décembre 1954, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie Bron, Prédu-Marché 11, Lausanne.

rms.